

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
DU 26 AU 30 NOVEMBRE 2012**

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Voilà presque un an déjà que nous exerçons notre mandat d'élu de CAP. Mandat qui nous confère non seulement le devoir de défendre les intérêts de nos collègues mais aussi de vous faire remonter leurs inquiétudes.

Après des réductions drastiques d'effectifs notamment sur les fonctions supports dans certaines directions, l'administration découvre aujourd'hui que certains services ont un déficit en personnel administratif. C'est ainsi qu'elle saupoudre çà et là quelques postes d'adjoints administratifs destinés à combler quelques carences.

Ce qui pourtant ne fera pas oublier que les personnels sont en souffrance !

Oui Madame la Présidente :

Souffrance du « mal-être au travail » pour des adjoints administratifs qui doivent faire face :

- à une surcharge de travail due à de nouvelles tâches qui se rajoutent au gré des réformes successives sans réel apport d'effectifs en personnels ;
- à une formation professionnelle quasi inexistante ;
- à une gestion managériale parfois des plus critique voire inhumaine basée sur l'intimidation ou harcèlement sur certains lieux et peu importe la direction affectataire ;
- à des restructurations sans gestion d'accompagnement.

Quelle que soit la direction affectataire, Il s'agit désormais de faire toujours plus avec moins !

Et les conditions de travail, maintes fois dénoncées, se détériorent de jour en jour occasionnant un déséquilibre entre les contraintes liées aux tâches demandées et les maigres ressources. Ce qui ne pourra que conduire certains agents vers un **burnout ultime**.

Souffrance due à l'absence de reconnaissance se traduisant pour certains adjoints administratifs par :

- un déroulé de carrière freiné par l'absence de promotion ;
- des sous évaluations de leurs compétences professionnelles au travers de notations fantaisistes ;
- des primes versées à certains alors que d'autres fournissent le même travail ou ont les mêmes missions.

S'il nous apparaît clairement que cette situation est une conséquence de la hiérarchisation directionnelle menée par le ministère, l'**UNSa Justice** constate aussi que certaines directions ne parviennent plus à valoriser les parcours professionnels de leurs agents !

Alors après les belles paroles et promesses, il est temps pour ce ministère de passer à l'action !

Oui Madame la Présidente, il est temps pour l'**action** !

Une action de mise en place d'une vraie politique de gestion inter-directionnelle des corps fusionnés notamment en ce qui concerne les postes offerts au recrutement sans concours.

En effet, l'**UNSa Justice** a été surprise, une fois de plus, que bon nombre de ces postes offerts n'aient jamais été proposés en CAP. Or, il y a des règles à respecter dans la fonction publique : les postes doivent être proposés aux internes et seuls ceux non pourvus à l'issue des CAP sont offerts au recrutement. C'est pourquoi, l'**UNSa Justice** vous demande de bien vouloir respecter cette règle pour les futurs recrutements !

Une action qui donnera aux directions tout le sens du service public par le biais de moyens humains et matériels.

Une action qui viendrait rassurer les personnels et arrêter leurs souffrances car l'administration se doit d'offrir à chaque professionnel des perspectives de promotion, un accès linéaire au 8^{ème} échelon de l'échelle 6 et un déroulement de carrière amélioré !

Une action d'alignement des primes et indemnités tant attendue depuis la fusion des corps de 2009. (2 ans maintenant que l'**UNSa Justice** ne cesse de réclamer l'état des lieux des régimes indemnitaires). Nul besoin de vous souligner que les agents de la catégorie C ont les plus bas salaires de la fonction publique.

Les adjoints administratifs assument leurs missions avec conscience et sérieux ; en retour l'administration leur doit respect et reconnaissance.

Paris, le 26/11/2012
Les Élus UNSa Justice
CAP des Adjoints Administratifs